

**INTERDICTION DE STATIONNER**

**ET DE CIRCULER SUR LE PARKING DU**

**PÔLE CLAUDE SCHÄFER**

Le Maire de la Commune de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18, R411-25 à 28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1998, livre 1-8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire ;

Considérant la manifestation organisée à l'occasion des « Quartiers en fête » le samedi 23 août 2024, sur le parking du centre Claude SCHÄFER

Afin d'assurer la sécurité des riverains dans le cadre du plan Vigipirate,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit le samedi 23 août 2024 à partir de 8h00 jusqu'au dimanche 24 août 2024 à 3h00 sur le parking du Pôle Claude Schäfer à Masny, rues de Chantilly et de Verberie.

**Article 2 :** La circulation sera interdite le samedi 23 août 2024 à partir de 8h00 jusqu'au dimanche 24 août 2024 à 3h00, sur le parking du Pôle Claude Schäfer à Masny, rues de Chantilly et de Verberie.

**Article 3 :** Les accès à la place de Breteuil seront interdits par l'avenue du 8 mai 1945 le samedi 23 août 2024 à partir de 8h00, jusqu'au dimanche 24 août 2024 à 3h00.

**Article 4 :** La pré signalisation et la signalisation seront posées par les services techniques chargés du chantier, conformément à l'instruction interministérielle actuellement en vigueur sur la signalisation temporaire des routes en date du 06 novembre 1992.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Masny.

**Article 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 7** : Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux, le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Masny, le 2 juillet 2024

Le Maire, Lionel FONTAINE



